



Paris, le 15 mars 2016

**Question écrite de
Noël Mamère, Député de Gironde**

**à M. Jean-Marc Ayrault,
Ministre des Affaires étrangères
et du développement international**

La situation des défenseurs des droits environnementaux au Honduras

Suite à l'assassinat de Berta Caceres, il est nécessaire que le Gouvernement prenne la mesure des pressions, du harcèlement, des persécutions et de l'intimidation systématique dont sont victimes les défenseurs des droits de l'environnement et des droits de l'homme au Honduras.

La situation des communautés rurales au Honduras est inquiétante. Leurs droits civils et politiques (droit à la vie, sécurité), mais surtout économiques, sociaux et culturels (alimentation, territoire, logement) sont menacés par l'implantation d'entreprises transnationales d'exploitation des ressources naturelles dans le pays. Ces ressources naturelles (eau, or et autres minerais, terres fertiles) sont bien souvent situées sur les terres des groupes indigènes.

Les dégâts environnementaux, notamment la pollution de l'eau et des terres due à l'utilisation incontrôlée de cyanure et de mercure pour l'extraction des minerais, ont un impact direct et durable sur la population locale.

Le pays compte aujourd'hui 250 concessions minières, représentant près de 10% du territoire national. Plus de 800 autres demandes sont en cours d'instruction.

Au mépris de la démocratie, de la consultation des peuples autochtones, le gouvernement du Honduras impose une défiguration à grande ampleur de son territoire. Entre 2002 et 2014, 101

défenseurs des droits ont été assassinés. Berta Caceres n'était pas la première. Pourvu qu'elle soit la dernière.

Il semble nécessaire de rappeler que l'Union européenne et ses Etats-membres sont le principal pourvoyeur d'aide au Honduras : l'aide communautaire pour 2014-2020 s'élève à 235 M€ (223 M€ pour la période 2007-2013)

Monsieur Mamère souhaite savoir ce que le gouvernement compte faire pour empêcher que des assassinats de défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme se produisent et pour que la consultation effective des peuples autochtones soit mise en œuvre lors de l'implantation d'entreprises transnationales exploitant les ressources naturelles du pays.